

Convergences



de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques



Poursuivre l'action



par
Arlette
Lemaire

Les collègues ont conforté la place du SNASUB lors des élections professionnelles dans l'ASU, parce qu'ils savent qu'il est indispensable de se battre pour conserver et renforcer les garanties individuelles et collectives liées au statut de fonctionnaire d'Etat, garant de l'égalité et indispensable à un service public d'Education nationale de qualité.

Pour les mêmes raisons, il faut voter et appeler à voter pour les listes du SNASUB-FSU aux élections professionnelles des ITARF le 29 janvier.

Malgré l'ampleur de la grève et des manifestations du 20 novembre, le gouvernement n'a toujours pas compris la détermination des personnels dans leurs justes revendications en matière de pouvoir d'achat, de statut, d'emploi public et de défense des services publics. L'autisme du gouvernement conduit à une nouvelle journée intersyndicale de grève et de manifestations le 24 janvier, qui se doit d'être au moins aussi forte que le 20 novembre.

L'acharnement du Président à casser toutes les conquêtes sociales (temps de travail, retraites, sécurité sociale, droit du travail, etc...) pour faire toujours plus de cadeaux au grand patronat impose une réplique interprofessionnelle, et ce dès le début février.

Enfin, les attaques et les interventions présidentielles contraires à la laïcité (discours de Latran, de Riyad, etc...) ne nous laisseront pas sans réaction.

Paris, le 20 janvier 2008

Meilleurs
vœux
2008

Dossier

ELECTIONS ASU
Les résultats

> Contacter le SNASUB



NOUVELLE ADRESSE

SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 50 / 51 / 52
 Fax : 01 41 63 15 48
 snasub.fsu@snasub.fr
 http://www.snasub.fsu.fr

Le Secrétariat national

Secrétaire générale

Arlette Lemaire
 SNASUB-FSU
 3-5 rue de Metz 75010
 Paris
 01 44 79 90 47
 lemaire.arlette@free.fr

Trésorière nationale

Françoise Eliot
 9 rue d'Ancerville
 55170 Sommelonne
 08 71 22 31 81
 snasub.fsu.tresorerie@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Jacques Aurigny
 01 44 41 21 21
 aurigny.j@orange.fr

Pierre Boyer
 06 24 08 63 33
 pierre.boyer.snasub@orange.fr

Marie-Dolorès Cornillon
 01 56 21 36 36
 md.cornillon@orange.fr

Marie Ganozzi
 08 71 46 60 53
 marie-ganozzi@wanadoo.fr

Anne-Marie Pavillard
 01 44 79 90 47
 amp@snasub.fr

Autres membres du BN

Jean François Besançon
 01 53 79 49 04
 jf.besancon@gmail.com

François Ferrette
 08 77 50 72 99
 snasub-caen@orange.fr

Philippe Lalouette
 03 22 53 49 76
 snasub.amiens@wanadoo.fr

Jacques Le Beuvant
 02 98 66 07 70
 Jacques.Le-Beuvant@ac-rennes.fr

Patrick Le Tuhaut
 01 44 89 88 33
 snasub75@yahoo.fr

Jean-Claude Magrinelli
 06 18 79 64 82
 magrinelli.jean-claude@neuf.fr

Eric Panthou
 06 62 89 94 30
 ericpanthou@yahoo.fr

Danièle Patinet
 03 80 39 50 97
 dpatinet@free.fr

Hervé Petit
 05 61 50 39 39
 herve.petit@univ-tlse2.fr

Pierre Pieprzownik
 05 61 12 05 78
 ppiepro@wanadoo.fr

Philippe Rampon
 04 76 75 81 21
 phrampon@wanadoo.fr

Bernard Teissier
 04 37 37 62 05
 bernard.teissier@ens-lsh.fr

Thomas Vecchiutti
 04 95 10 53 04
 thomaslp@wanadoo.fr

Le SNASUB dans les académies : secrétaires, correspondants, trésoriers académiques

Aix-Marseille
 Marcel Chatoux, SA
 Rectorat
 Place Lucien Paye
 13626 Aix en Provence
 Cedex 1
 04 42 91 74 70
 marcel.chatoux@ac-aix-marseille.fr
 Mauricette Buchet, Trésorière
 Chemin du vallon St Pierre
 13120 Gardanne
 04 91 62 83 69

Amiens
 Philippe Lalouette, SA
 Daniel Duchat, Trésorier
 SNASUB-FSU
 9 rue Dupuis
 80000 Amiens
 03 22 72 95 02
 snasub.amiens@wanadoo.fr

Besançon
 Nacim Bendeddouche, Correspondant
 LP Montciel
 1 Av de Montciel
 39000 Lons le Saunier
 03 84 85 65 00
 nacim.bendeddouche@ac-besancon.fr
 Marina Josipovic, Trésorière
 BU de Belfort
 43 faubourg des Ancêtres
 BP 455 90008 Belfort Cedex
 03 84 21 52 88

Bordeaux
 Jean-Claude Carabini, SA
 193 rue du 19 mars 1962
 40465 Lalaque
 06 82 94 46 28
 jeanclaude.carabini@wanadoo.fr
 Maxime Gonzales, Trésorier
 390 chemin Laqueyre
 64300 Orthez
 05 59 67 22 08

Caen
 François Ferrette, SA
 IA 61 - Cité administrative
 61013 Alençon Cedex
 08 77 50 72 99
 snasub-caen@orange.fr
 Christel Alvarez, Trésorière
 LPO Albert Sorel
 Avenue du Labrador
 14600 Honfleur
 02 31 81 68 63

Clermont-Ferrand
 Gilberte Jacob, SA
 Collège P. Mendès France
 96 avenue Emile Zola
 BP 24 63201 Riom
 04 73 64 68 04
 snasubfsu-clt@netcourrier.com
 Brigitte CHAZAL, Trésorière
 3 rue de l'Amourette
 63800 Cournon
 04 73 84 65 88

Corse
 Thomas Vecchiutti, SA
 LP Finosello BP 581
 20189 Ajaccio Cedex 2
 04 95 10 53 04
 thomaslp@wanadoo.fr
 Catherine Taieb, Trésorière
 Lycée Pascal Paoli
 Avenue Président Pierucci
 20250 Corte
 04 95 45 03 16

Créteil
 Yann Mahieux, SA
 SNASUB FSU
 Bourse du Travail
 1 place de la Libération
 93016 Bobigny Cedex

01 48 96 36 65
 creteil.snasub@free.fr
 Michel Macina, Trésorier
 2 allée Butte aux Cailles
 93160 Noisy le Grand
 01 64 80 36 30

Dijon
 Jean-Emmanuel Rollin, SA
 Claire Delachambre, Trésorière
 SNASUB-FSU
 Maison de l'Université
 BP 27877
 21078 Dijon Cedex
 03 80 39 50 97
 snasubdijon@free.fr

Grenoble
 Philippe Rampon, SA
 427 rue Félix Faure
 38950 St Martin le Vinoux
 04 76 75 81 21
 phrampon@wanadoo.fr
 Josiane Michallat, Trésorière
 7 rue Joseph Rolland
 38120 St Egrève
 04 76 74 71 14

Lille
 J.-C. Castelain, SA
 Eric Fouchou, SA
 Nicole Deleforge, SA
 Evelyne Delplace, SA
 Stéphane Lefevre, SA
 SNASUB-FSU
 La Halle au Sucre 1er étage
 28 rue des Archives
 59000 Lille
 03 20 12 03 31
 snasub.fsu@nordnet.fr
 Guy Douay, Trésorier
 124 rue Ferrer 59000 Lille
 03 20 34 04 54

Limoges
 Marie-Hélène Dumas, SA
 Collège Pierre de Ronsard
 98 rue de la Brègère
 87065 Limoges
 05 55 37 84 76
 marie-helene.dumas@ac-limoges.fr
 Corinne Jeandillou, Trésorière
 IA Haute-Vienne
 5 allée Alfred Leroux
 BP 3123
 87031 Limoges Cedex 1
 05 55 49 30 10

Lyon
 Monique Viricel, SA
 9 bis rue G. Monmousseau
 Bat Education Nationale
 69200 Venissieux
 06 13 22 57 64
 monique.viricel@free.fr
 Olivier Aubailly, Trésorier
 6 place St Sylvestre,
 Le Troliet 01150 Ste Julie
 06 21 03 29 91

Montpellier
 Conception Serrano, Trésorière
 IA du Gard
 58 rue Rouget de Lisle
 30031 Nîmes Cedex
 04 66 62 86 19

Nancy-Metz
 Jean-Claude Magrinelli, SA
 06 18 79 64 82
 Danièle Simon, SA
 snasub.lorraine@wanadoo.fr
 Chantal Welsch-Floremont, SA
 3 rue du Four
 54640 Aubaucourt sur Seille
 Annie Lespingal, Trésorière
 Lycée de la Communication
 3 bd Arago
 57070 Metz

03 87 75 87 00
Nantes
 Nathalie Drémeau, SA
 Université de Nantes
 BU section Sciences
 2 chemin de la Houssinière
 BP 92208
 44322 Nantes CEDEX 3
 02 51 12 52 20
 nathalie.dremeau@univ-nantes.fr
 Nathalie Grégogna, Trésorière
 19 rue Buffon
 49800 Trélaze
 02 41 36 22 14

Nice
 Dominique Beretti, SA
 dominique.beretti@ac-nice.fr
 Antonia Silveri
 antonia.silveri@ac-nice.fr
 Gilbert Dell'Eva, Trésorier
 22, av Denis Semeria
 06300 Nice
 06 73 99 76 78
 gdell-eva@ac-nice.fr

Orléans-Tours
 Françoise Cadieu, SA
 SNASUB FSU
 10 rue Molière
 45000 Orléans
 02 38 78 00 69
 snasub.aca45@wanadoo.fr
 Chantal Richaume, Trésorière
 1 rue Jean Monnet
 41000 Blois
 02 54 55 28 35

Paris
 Jacques Aurigny, SA
 (voir BN)
 Pascal Tournois, SA
 Université Paris 5
 45 rue des Sts Pères
 75006 Paris
 06 64 32 10 91
 pascal.tournois@univ-paris5.fr
 Nadine Loison, Trésorière
 Lycée Fénélon
 2 rue de l'Eperon
 75006 Paris
 01 44 41 18 88

Poitiers
 Serge Garaté, SA
 Lycée Camille Guérin
 33 rue de la Gibauderie
 BP 611
 86022 Poitiers Cedex
 05 49 46 28 70
 serge.garate@ac-poitiers.fr
 Madeleine Prat, Trésorière
 SNASUB FSU
 16 av du Parc d'Artilerie
 86000 POITIERS

Reims
 Françoise Eliot, SA
 9 rue d'Ancerville
 55170 Sommelonne
 snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
 08 71 22 31 81
 Alice Baudry, Trésorière
 9 rue de Derrière les Vignes
 51220 Bermericourt
 03 26 61 04 67

Rennes
 Fabrice Kas, SA
 06 85 10 99 94
 f.kas@free.fr
 Bruno Lévêder, SA
 Rectorat
 96 rue d'Antrain
 CS 10503
 35705 Rennes Cedex 7
 06 79 88 16 66
 bruno.leveder@ras.eu.org
 Nelly Le Roux, Trésorière
 IA, 1 bd du Finistère
 29558 Quimper Cedex 9
 02 98 98 98 98

Rouen
 Michelle Collet, SA
 INSA Rouen
 Place Emile Blondel
 76821 Mont St Aignan Cx
 06 77 61 98 95
 michelle.collet@insa-rouen.fr
 Agnès Devaux, Trésorière
 9, bis rue des Lombards
 79290 Montvilliers
 02 32 74 43 09

Strasbourg
 Michel Jedvaj, SA
 90 rue Josué Hofer
 68200 Mulhouse
 03 89 42 63 38
 snasub-alsace@orange.fr
 Myriam Marinelli, trésorière
 Rectorat DEC1
 6 rue de la Toussaint
 67975 Strasbourg cedex 9
 03 88 23 38 25
 myriam.marinelli@ac-strasbourg.fr

Toulouse
 Dominique Ramondou, SA
 SNASUB
 3 chemin du pigeonnier de la Cépière
 31100 Toulouse
 05 61 43 60 64
 snasub.ac-toulouse@wanadoo.fr
 Régine Flament, Trésorière
 Collège Haut Lavedan
 33 Avenue Jean Moulin
 65260 Pierrefitte Nestalas
 05 62 92 76 62

Versailles
 Rémy Cavallucci, SA
 Collège Jean Moulin
 84 rue du Poirier Baron
 95112 Sannois
 01 34 11 75 55
 remy.cavallucci@orange.fr
 Françoise Dutemple, Trésorière
 IUFM, 45 av des Etats Unis
 78008 Versailles Cedex
 01 39 24 20 46

**HORS METROPOLE
 Etranger, Guadeloupe,
 Guyane**
**Contactez le SNASUB
 national**

Réunion et Mayotte
 Jean-Claude Michou, SA
 32 rue Jean Sita
 97430 Le Tampon
 06 92 00 71 09
 jcmichou@univ-reunion.fr
 Laure Savy, Trésorière
 Lycée Jean Hinglo
 2 rue des Sans Soucis
 BP 2021
 97825 Le Port
 02 62 71 19 03

GREVE LE 24 JANVIER, POURSUITE DE L'ACTION EN FÉVRIER

> Pour un salaire de 1500 E minimum, basé sur un point indiciaire revalorisé, sans augmentation du temps de travail.

> Pour le maintien du droit à une carrière digne de ce nom.

> Contre les 1000 nouvelles suppressions de postes 2008 dans notre secteur, pour la restitution des emplois supprimés et la création de ceux nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions.

> Pour le maintien du champ d'intervention des services publics.

> Pour l'abrogation de la loi «libertés et responsabilités des universités».

> Pour la préservation et l'amélioration du statut de la Fonction publique et le maintien des personnels de l'Education nationale dans la FPE.

> Pour la résorption de toutes les formes de précarité, par intégration des agents non titulaires dans les corps statutaires existants.

> Pour le retour au droit à retraite à 60 ans, avec pension à taux plein, à l'issue de 37,5 années de cotisation.

> Pour le maintien et l'amélioration d'une protection sociale solidaire.

NOUS EXIGEONS :

- le rattrapage et la progression du pouvoir d'achat
- la reconstruction de la grille

Organisons des assemblées générales pour débattre de l'action nécessaire pour la satisfaction des revendications.

Pour gagner une augmentation générale des salaires développons un mouvement unitaire et interprofessionnel.

Motion du SNASUB adoptée à la CAN du 10 janvier 2008

S O M M A I R E

n°135 - janvier 2008

Contacter le SNASUB	p. 2	Lu pour vous	p. 18
Communiqué SNASUB	p. 3		
CTPM / motions CAN	p. 4	Fiche pratique	
L'entretien professionnel	pp. 5-6	Les prestations familiales	p. 19
		Bulletin d'adhésion	p. 20
EPLÉ			
Compte-rendu de la Commission EPLÉ	p. 15		
BIBLIOTHEQUES			
L'emploi étudiant dans les BU	p. 16		
SUPERIEUR			
Les présidents d'université et la répression	p. 17	Dossier	
		Elections ASU : les résultats	pp. 7 à 14



Convergences

Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**
Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 51

Directrice de la publication : Arlette Lemaire
Rédacteur en chef : Pierre Boyer
Mise en page : Olivier Morvan

Impression : Imprimerie Grenier — 94 250 Gentilly

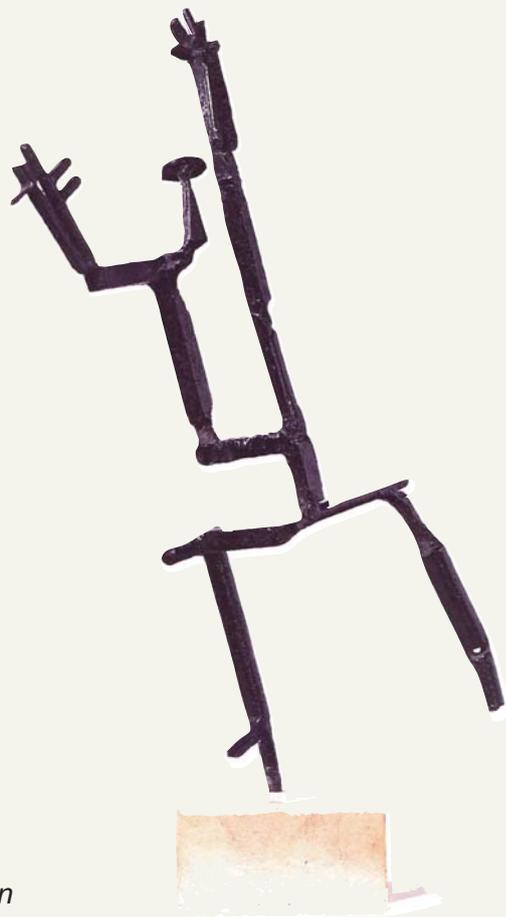
ISSN 1249-1926 • CPPAP 0710S07498

Au CTPM : les suppressions de postes et la précarité dénoncées

Les fédérations FSU, UNSA-Education, FERC-CGT, SGEN-CFDT, FNEC-FO, SUD-éducation, constatent que les propositions de dotations de la rentrée 2008 traduisent les insuffisances du budget qu'elles ont dénoncées. La baisse du nombre de postes au concours, les suppressions de postes dans le 2nd degré et chez les personnels administratifs, l'insuffisance de création dans les secteurs sociaux et de santé et du 1^{er} degré auront pour conséquences un accroissement des difficultés à faire fonctionner les services, la fragilisation des établissements, une accentuation des inégalités et une réduction de l'offre de formation restructurée comme dans l'enseignement professionnel, l'impossibilité de mettre en place des dispositifs visant la réussite

de tous les jeunes. C'est pourquoi les fédérations de l'enseignement exigent un autre budget 2008, intégrant également un plan de résorption de la précarité et une revalorisation des métiers de l'enseignement. Pour ces raisons, les fédérations citées plus haut appellent à une journée de grève et de manifestation le 24 janvier prochain et à participer massivement à la campagne d'opinion organisée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Paris, le 21 décembre 2007
COMMUNIQUE COMMUN
des fédérations de l'Education
FERC-CGT, FNEC FP-FO,
FSU, UNSA-Education



Motions adoptées par la Commission Administrative Nationale du SNASUB FSU (les 9 et 10 janvier 2008)

Motion IFTS

La CAN du SNASUB considère, pour des raisons d'équité entre les personnels, que les collègues doivent pouvoir percevoir par principe les IFTS quel que soient les lieux d'exercice y compris pour les personnels logés, indemnités versées à un coefficient multiplicateur qui tiennent compte de la réalité que représente l'avantage en nature du logement de fonction. Une analyse globale devra être menée sur l'ensemble du salaire et des régimes indemnitaires.

Motion point d'indice

La CAN du SNASUB FSU réunie le 10 janvier 2008 demande à la FSU de refuser de participer à la rencontre bilatérale avec le ministre de la Fonction publique, destinée à lier une éventuelle augmentation du point d'indice à l'acceptation par les organisations syndicales de la remise en cause du déroulement de carrière et à l'acceptation de l'individualisation des rémunérations.

Elle demande à la FSU de s'adresser aux autres organisations syndicales pour prendre la même position et préparer ensemble la riposte nécessaire.

■ L'entretien professionnel

Compte rendu du groupe de travail du jeudi 13 décembre 2007, entre le MEN (DPATE) et les organisations syndicales, au sujet du projet d'arrêté EN d'application du décret FP du 17 septembre 2007 relatif à l'entretien professionnel.

M. Bernet préside la séance, assisté de MM. Lafay et Sabine.

Il s'agissait pour le ministère de débattre avec les organisations syndicales, avant sa présentation aux CTPM (second degré et supérieur) fin janvier ou début février 2008, de son projet d'arrêté d'application du décret FP du 17 septembre 2007 (cf Convergences n° 132, oct. 2007, page 7).

M. Bernet affirme que tout est négociable, mais la suite de la discussion fera apparaître les limites de cette affirmation.

En préalable, l'UNSA rappelle son soutien aux conclusions du rapport Weiss mais dit récuser tout lien entre entretien professionnel, déroulement de carrière et modulation indemnitaire. Comprenne qui pourra, puisque c'est précisément le rapport Weiss qui insiste sur la nécessité de ce lien.

Le SGEN-CFDT et le SNALC se félicitent de la disparition de la notation. Le SNASUB, le SGPEN-CGT et FO réitèrent leur opposition à toute forme de mise en concurrence des personnels et à la disparition de la notation.

Interventions du SNASUB sur le projet de texte. Elles ont principalement porté sur les articles 10 et 11.

Rappel du projet : Art. 10, «Les agents dont la valeur professionnelle est distinguée bénéficient de un mois, deux mois ou trois mois de réduction d'ancienneté (par an). Dans chaque corps ..., au moins 30% des fonctionnaires pouvant bénéficier de réductions d'ancienneté bénéficient au minimum d'une réduction de deux mois».

Ce deuxième alinéa réintroduirait de fait des quotas, dont le principe avait été massivement rejeté par les personnels à l'occasion de la précédente campagne de notation. En effet, ce système écarterait au minimum 40% des ayants droit du bénéfice de la moindre réduction, et même beaucoup plus si des réductions de trois mois étaient accordées.

Rappelons que le décret du 17 septembre 2007 prévoit (art. 7) l'attribution de «un ou plusieurs mois de réduction...», sans autre précision.

A la fois pour éviter des distributions inflationnistes de mois de réduction et pour que le plus grand nombre possible d'agents en bénéficie, le SNASUB a proposé que les réductions possibles se limitent à un ou deux mois par an maximum, et demandé la suppression pure et simple du deuxième alinéa. C'est le mandat qui sera porté par la FSU lors de la réunion des deux CTP ministériels. Si ces amendements n'étaient pas retenus, la FSU voterait contre le projet d'arrêté.

Art.11 : «Les agents dont la valeur professionnelle est jugée insuffisante peuvent se voir appliquer des majorations d'ancienneté de un mois ou de deux mois». Le SNASUB a demandé la suppression de cet article, ainsi que de toute référence aux majorations

d'ancienneté qui apparaissent ailleurs dans le corps du texte.

M. Bernet s'est déclaré réticent à la prise en compte de nos demandes sur l'article 10, en se livrant à la défense d'une gestion au mérite fondée sur la nécessaire reconnaissance des performances individuelles. Quant à la suppression de l'article 11, il s'y est refusé au motif que cette

disposition n'était que la reprise de l'art. 9 du décret Fonction publique, dont l'arrêté ministériel ne fait que préciser la portée.

Nous l'avons également interrogé sur des éléments qui ne figurent pas dans le projet d'arrêté.

Nous avons demandé si l'absence de référence à la modulation des indemnités en fonction du compte rendu d'entretien signifiait que le MEN ne souhaitait pas appliquer ce dispositif.

Nous avons surtout déploré le fait qu'il ne soit pas fait mention de la possibilité de saisir la CAP d'une demande en révision du compte rendu de l'entretien professionnel. M. Bernet nous a répondu que ces deux éléments



(suite de la p. 5)

figuraient dans le décret Fonction publique et qu'ils s'imposaient donc à tous les ministères sans qu'il soit besoin de les reprendre dans chaque arrêté.

Si nous sommes totalement opposés à voir rappeler le caractère modulable des indemnités, nous avons par contre insisté fortement pour que soit mentionné dans l'arrêté le droit à contestation devant la CAP du compte rendu d'entretien, relayés en cela par la plupart des autres organisations syndicales.

Il nous a été rappelé que l'arrêté n'abordait que les seuls points que le décret renvoie expressément à la responsabilité de chaque ministère de préciser. Il n'est donc pas favorable à la prise en compte de notre demande. Mais il indique que, une fois publié, l'arrêté sera complété par une circulaire d'application qui devrait préciser tous ces points.

Nous avons également abordé les «critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents» joints en annexe de l'arrêté. Ils reprennent largement les items qui figurent actuellement sur les fiches de notation. Mais nous avons demandé que disparaissent des formulations comme «loyauté et respect du devoir de réserve», qui font partie des obligations statutaires des fonctionnaires mais font souvent l'objet d'interprétation

(suite p. 6)

abusive ; ou comme «maîtrise de soi» qui nous paraît une notion pour le moins équivoque.

Au-delà du texte lui-même, nous avons rappelé que la suppression de la notation et son remplacement par un entretien professionnel constituaient, conformément à la loi du 2 février 2007, une démarche expérimentale limitée dans le temps (2007 – 2009). Nous avons demandé quelles modalités seraient utilisées pour en faire le bilan avant de décider de la reconduire ou non.

Il nous a été répondu qu'à l'EN l'expérimentation ne portera que sur les années scolaires et universitaires 2007/2008 et 2008/2009 et que les modalités prévues par la loi seraient respectées. M. Bernet a indiqué qu'un bilan propre à l'EN serait fait fin 2008, mais nous n'avons pas pu savoir sous quelle forme ni dans quel cadre.

Lorsque le texte définitif sera publié, nous reviendrons dessus dans un prochain numéro de Convergences, ainsi que sur le positionnement des différentes organisations syndicales lors des CTP ministériels.



Philippe Rampon

NOTATION

Une intéressante décision du Tribunal administratif de Rennes

Lors de la dernière campagne de notation dans l'académie de Rennes, une consigne intersyndicale largement suivie avait recommandé aux notateurs primaires de cocher la case «sans objet» au regard des 32 items que comporte la fiche de notation.

En réponse, le recteur avait décidé de ramener à + 3 toutes les notes proposées à + 5 lorsque les items n'étaient pas renseignés, mais sans modifier l'appréciation littérale formulée par le supérieur hiérarchique. Plusieurs dizaines de collègues ont contesté cette décision

devant le T.A. Celui-ci vient de rendre sa première décision le 20 décembre dernier : il annule la notation individuelle de la requérante.

Ce que condamne le tribunal, c'est l'aspect uniforme et forfaitaire de la décision du recteur, sans qu'il ait cherché à opérer «une reconsidération de la manière de servir personnelle de la requérante, notamment au regard des critères réglementaires (les items), le cas échéant en reprenant contact avec son supérieur hiérarchique direct».

Le recteur va donc devoir refaire la notation de l'intéressée, et de tou(te)s les autres pour lesquels le tribunal aura pris la même décision. La totalité des mois de réduction ayant déjà été attribués, il pourra difficilement leur affecter + 5 ou + 4, ce qui l'obligerait à leur accorder une bonification. Mais s'il veut maintenir leurs notes à + 3 il devra, pour se

conformer aux attendus du jugement, revoir à la baisse l'appréciation littérale des intéressés, voire cocher les items en conséquence pour des agents qu'il ne connaît pas, ... ou essayer de convaincre les notateurs primaires de le faire eux-mêmes pour lui sauver la mise.

Le ridicule ne tue (hélas ?) plus, mais voici une démonstration supplémentaire, apportée cette fois par la juridiction administrative, de l'imbécillité d'un système qui prétend enfermer les soi-disant mérites des agents dans des quotas prédéterminés, qui prétend valoriser les individus alors qu'au contraire il les méprise.

Philippe Rampon

ELECTIONS ASU

Les résultats



Le SNASUB confirme sa représentativité

Avec le quart des suffrages exprimés, le SNASUB confirme sa position de seconde organisation syndicale de l'administration scolaire et universitaire. Nous remercions les collègues qui nous ont fait confiance et nous pouvons déjà présenter quelques éléments d'analyse des résultats.

Près de 23 % des collègues ont fait confiance au SNASUB pour les représenter en CAPN, plus de 26 % pour les représenter dans les CAPA. Les résultats sont contrastés selon les académies. Globalement, on peut observer que nous progressons dans un tiers d'entre elles, restons stables dans un autre tiers, enregistrons une baisse dans un dernier tiers. Dans le corps des adjoints, le SNASUB

maintient ses positions tandis que la CGT et FO reculent sensiblement. Nous sommes représentés dans presque toutes les académies.

Dans le corps des SASU, le SNASUB confirme également son implantation alors que CGT, CFDT et FO s'effritent.

Dans le corps des ADAENES, nous maintenons nos positions en CAPN et progressons d'un peu plus de 2 % dans les CAPA, sans toutefois que cela se traduise par une progression en sièges.

Dans le corps des CASU, nous réalisons une percée très significative et entrons dans la CAPN et dans de nombreuses CAPA, tandis que toutes les autres

organisations reculent. Parce que le SNASUB a su être une force de résistance et de promotion du corps, de nombreux collègues nous ont fait confiance ; à l'inverse l'UNSA, qui s'est montrée incapable de se battre efficacement pour l'existence du corps, recule fortement. L'UNSA n'a ainsi pas tiré les leçons des élections de 2004 dans le corps des secrétaires de documentation : la même incapacité à défendre l'existence du corps avait conduit les collègues à désavouer l'UNSA jusqu'au majoritaire et à voter à 100% pour le SNASUB.

Vous trouverez dans ce dossier les coordonnées des élus en CAPN et en CAPA.

NDLR. Pour calculer les pourcentages d'évolution, nous avons additionné les ex-agents et les adjoints

CAPN	ADJOINTS			SASU			ATTACHES			CASU			TOTAUX		
	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution
SNASUB	5952	23,61%	-0,67%	3385	24,65%	0,36%	1280	16,11%	-0,03%	301	28,32%	16,42%	10918	22,77%	-0,05%
UNSA	11599	46,00%	3,57%	6972	50,77%	0,60%	5089	64,04%	-2,83%	627	58,98%	-17,39%	24287	50,64%	1,85%
SGEN	1609	6,38%	-0,53%	881	6,42%	-0,12%	637	8,02%	-0,48%	104	9,78%	-3,20%	3231	6,74%	-0,29%
FO	2555	10,13%	-2,26%	1100	8,01%	-1,14%	329	4,14%	0,28%	14	1,32%	-0,31%	3998	8,34%	-1,67%
CGT	2065	8,19%	-2,85%	792	5,77%	-1,01%	245	3,08%	-0,14%				3102	6,47%	-1,98%
SNALC	301	1,19%	0,12%	152	1,11%	0,05%							453	0,94%	0,06%
SNAPAI	330	1,31%	-0,56%	179	1,30%	0,03%	64	0,80%	-0,49%	17	1,60%	-1,62%	590	1,23%	-0,41%
ASAMEN							188	2,37%	2,37				188	0,39%	0,39%
SCENRAC-CFTC						-0,57	115	1,45%	0,63%				115	0,24%	-0,04%
SUD	463	1,84%	1,84%	271	1,98%	1,98%							734	1,53%	1,53%
SNEPAG EIL	339	1,34%	1,34%										339	0,71%	0,71%

CAPA	ADJOINTS			SASU			ATTACHES			CASU			TOTAUX		
	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution
SNASUB	6374	26,95%	0,17%	3650	27,44%	0,52%	1452	20,56%	2,24%	291	30,96%	20,23%	11767	26,18%	0,82%
UNSA	11436	48,35%	3,60%	7086	53,28%	1,34%	4959	70,23%	-2,98%	643	68,40%	-20,50%	24124	53,66%	2,01%
SGEN	1314	5,56%	-0,01%	587	4,41%	-0,31%	270	3,82%	-0,22%	6	0,64%	0,39%	2177	4,84%	-0,17%
FO	2580	10,91%	-1,85%	1150	8,65%	-0,28%	241	3,41%	0,16%			-0,12%	3971	8,83%	-1,23%
CGT	1459	6,17%	-2,70%	639	4,80%	-0,70%	122	1,73%	0,77%				2220	4,94%	-1,66%
SNALC	93	0,39%	-0,02%	59	0,44%	-0,02%							152	0,34%	-0,02%
SNAPAI	145	0,61%	-0,12%	52	0,39%	-0,08%	17	0,24%	0,04%				214	0,48%	-0,09%
STC	18	0,08%	-0,02%			-0,12%							18	0,04%	-0,05%
SUC	52	0,22%	0,22%	77	0,58%	-0,31%							129	0,29%	0,03%
IEL	183	0,77%	0,77%										183	0,41%	0,41%

COMMISSAIRES PARITAIRES NATIONAUX

ADJOINT ADMINISTRATIF

MICHALLAT Josiane

Rectorat
BP 1065
38021 GRENOBLE
04 76 74 71 14
josiane.michallat@ac-grenoble.fr

GUÉANT Bernard

Rectorat
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS
03 22 82 37 32
gueant.bernard@yahoo.fr

RAMONDOU Dominique

SNASUB-FSU
3 chemin de la Cépière
Bâtiment C
31100 TOULOUSE
05 61 43 60 64
06 84 20 95 54
ramondou.snasub@yahoo.fr

LASSAN Yvette

Lycée Aristide Briand
BP 155
20 avenue du Commandant Dumont
05007 GAP CEDEX
04 92 52 84 55
yvette.lassan@ac-aix-marseille.fr

WELSCH FLOREMONT Chantal

E.R.E.A.
BP 20175
VERNY
57157 MARLY CEDEX
03 87 52 70 74
chantal.welsch@ac-nancy-metz.fr

TRUFFOT Geneviève

Rectorat
168 RUE CAPONIERE
14000 CAEN
02 31 30 15 00
genevieve.salmero-truffot@ac-caen.fr

RAMONDOU Dominique

SNASUB-FSU
3 chemin de la Cépière
Bâtiment C
31100 TOULOUSE
05 61 43 60 64
06 84 20 95 54
ramondou.snasub@yahoo.fr

MAHIEUX Yann

Inspection Académique
8 rue Eric Satie
93008 BOBIGNY
01 48 96 36 65
creteil.snasub@free.fr

CANON Christine

Collège Le Haut des Champs
Rue Jean Bouveri
71360 EPINAC
03 85 82 40 10
chritinesaisy@aol.com

SECRETAIRE D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

LALOUETTE Philippe

Lycée Edouard Gand
70 bd de St Quentin
80098 AMIENS
03 22 53 49 76
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

MAMOUL Suzanne

Lycée Jean Jaurès
Route de Blaye
81400 CARMAUX
05 63 80 22 00
suzanne.mamoul@wanadoo.fr

CARABINI Jean-Claude

Collège Léonce Dussarat
2 boulevard du Collège
40100 DAX
05 58 74 05 05
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr

PERRONE-NOURY Christine

Université Rennes II
UFR de Langues – Dpt d'Anglais
Place Recteur Henri Le Moal
CS 64302
35043 RENNES CEDEX
02 99 14 16 11
christine.noury@univ-rennes2.fr

CHARPY Hélène

Inspection Académique
77010 MELUN
01 64 41 26 22
helene.charpy@ac-creteil.fr

CASTELAIN Jean-Christophe

Collège de la Morinie
Avenue Guy Mollet
62505 ST OMER CEDEX
03 21 38 01 53
jean-christophe.castelain@nordnet.fr

ADAENES

VECCHIUTTI Thomas

LP Finosello
Avenue du Maréchal Lyautey BP 581
20189 AJACCIO
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr

LOPES Alma

Inspection Académique
31 Rue de l'Université
34058 MONTPELLIER
04 67 91 52 32
lopes.alma@wanadoo.fr

CONSEILLER D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

CORNILLON Marie-Dolorès

Lycée Carnot
145 bd malesherbes
75017 PARIS
01 56 21 36 56
md.cornillon@orange.fr

GIPOULOU DAVID

Rectorat
13 rue François Chénieux
87000 LIMOGES
05 55 11 40 40
david.gipoulou@ac-limoges.fr



Vos élus dans les académies

AIX MARSEILLE

ADJOINTS

TITULAIRES

Christine FARAUD
04 92 96 71 90
christine.feraud@ac-aix-marseille.fr

Céline BELTRAN
04 92 36 71 90
celine.beltran@ac-aix-marseille.fr

Mauricette BUCHET
04 91 62 83 69
mauricette.buchet@crous.ac-aix-marseille.fr

SUPPLÉANTES
Dominique VERDAGUER
04 42 79 08 40
dominique.verdaguer@ac-aix-marseille.fr

Cécile PERRIN
04 91 62 83 92
cecile.perrin@crous.ac-aix-marseille.fr

Patricia ROUX
04 92 32 45 72
patricia.roux@ac-aix-marseille.fr

SASU
TITULAIRES
Florence MARLY
04 91 17 05 00
florence.marly@ac-aix-marseille.fr

Linda NEZRI
04 91 10 75 42
linda.nezri@aix-mrs.iufm.fr

Marcel CHATOUX
04 42 91 70 74
marcel.chatoux@ac-aix-marseille.fr

SUPPLÉANTES
Arlette WODNIACK
04 42 91 71 66
arlette.wodniack@ac-aix-marseille.fr

Elise MARTIN
04 92 56 57 57

Sylvie HERMANN
04 91 09 54 44
sylvie.hermann@ac-aix-marseille.fr

ATTACHÉS
TITULAIRE
Françoise NAUDON
04 92 64 04 41
francoise.naudon@ac-aix-marseille.fr

SUPPLÉANTE
Nadine CHAPUIS
04 42 89 89 79
nadine.chapuis@ac-aix-marseille.fr
CASU

TITULAIRE

Djamila LAGHMARA
04 91 18 92 18

SUPPLÉANTE
Marie-Laure GRULIER
04 92 52 26 91

AMIENS

Tous les commissaires paritaires de l'académie sont joignables au 03 22 72 95 02 / snasub.amiens@wanadoo.fr

ADJOINTS

TITULAIRES

Bernard GUEANT
Colette FRANCES
Daniel HENNEQUIN
Marcelle

SUPPLÉANTES

Danièle JXXX
Monique BESSE
Sabine FLEURY
Sylvie STROH

SASU

TITULAIRES

Philippe LALOUETTE
Maryvonne LESTERLIN
Catherine GIRARD
Arnaud BEVILACQUA

SUPPLÉANTS

Jean-Marie WASIK
Chantal MARAZANO
Marie-Danièle BOUTEILLE
Richard RENARD

ATTACHÉS

TITULAIRE

Albert GROSSET

SUPPLÉANT

Franck DI BITONTO

BORDEAUX

ADJOINTS

TITULAIRE

Jacqueline POMMARES
05 57 81 62 62

SUPPLÉANTE

Nicole FOUCHER
05 57 57 13 00

SASU

TITULAIRE

Nathalie PRAT

SUPPLÉANT

Francis GROSLAND
05 53 02 75 00

CASU

TITULAIRE

Didier GERMAIN

SUPPLÉANTE

Virginia LABOILLE
05 57 57 38 00

CAEN

ADJOINTS

TITULAIRES

Geneviève TRUFFOT
02 31 30 08 26
genevieve.salmero-truffot@ac-caen.fr

Patricia SEBIRE
06 33 88 36 00
patricia.pouyadoux@ac-caen.fr

Isabelle SABATIER
02 31 78 96 96
isabelle.sabatier@ac-caen.fr

SUPPLÉANTES
Colette LEONARD
02 31 43 26 30
colette.leonard@jeunesse-sports.gouv.fr

Christelle ALVAREZ
02 31 81 68 63
christelle.alvarez@ac-caen.fr

Marie-Claude BARIL
03 33 98 16 37
marie-clau.baril@ac-caen.fr

SASU

TITULAIRES

Sylvie DORE
02 31 81 68 68
sylvie.le-boucher@ac-caen.fr

François FERRETTE
08 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr

SUPPLÉANTES
Annie BOUARD
02 33 32 53 02
annie.bouard@ac-caen.fr

Andrée CLEMENTE
02 31 75 33 30
andree.clemente@ac-caen.fr

CASU

TITULAIRE

Bertrand DELAUNE
02 31 51 18 80

SUPPLÉANTE
Florence LEROY
02 31 30 16 11
florence.leroy1@ac-caen.fr

CLERMONT

FERRAND

ADJOINTS

TITULAIRES

Chantal CREPIN
04 73 86 35 70
chantal.crepin@ac-clermont.fr

Régine JALABERT
04 73 99 33 57
regine.jalabert@ac-clermont.fr

SUPPLÉANTES
Catherine QUILLET

04 73 99 31 02
catherine.quillet@ac-clermont.fr

Farida JABY-KHERROUBI
04 73 69 02 11
farida.jaby-kherroubi@ac-clermont.fr

SASU

TITULAIRE

Maryse DUVAL
04 73 34 44 04
maryse.duval@crous-clermont.fr

SUPPLÉANTE

Josiane BIMBARD
04 73 28 50 34
josiane.bimbard@ac-clermont.fr

CORSE

ADJOINTS

TITULAIRES

Agathe SANCHEZ
04 95 50 33 36

Nathalie SANTONI
04 95 10 40 40
stenaelle@wanadoo.fr

Brigitte PARQUE ANTONI
04 95 50 33 33
brigitte.parque-antoni@ac-corse.fr

SUPPLÉANTS

Julia ALFONSI
04 95 34 59 59

François ALFONSI
04 95 34 59 59
falfonsi@wanadoo.fr

Marie-Ange PASSONI
04 95 36 25 02

SASU

TITULAIRES

Marie-Jeanne CHIAPPINI
04 95 51 59 40
marie-jeanne.chiappini@ac-corse.fr

Brigitte CASONI
04 95 10 66 10

Laurence OLIVIERI
04 95 34 84 24
laurence.olivieri@ac-corse.fr

SUPPLÉANTS

Marie-Hélène FILIPPI
04 95 45 30 00

Jean-Marc CUCCHI
04 95 70 21 97
jean-marc.cucchi@ac-corse.fr

Florence NICOLAI
04 95 51 59 80
florence.nicolai@ac-corse.fr

ATTACHÉS

TITULAIRES

Thomas VECCHIUTTI
04 95 10 53 04

thomaslp@wanadoo.fr
Cécile CARRARA
04 95 54 53 06
cecile.carrara@ac-corse.fr

Lydie LAURELLI
04 95 34 91 62
lydie.laurelli@ac-corse.fr

SUPPLÉANTS
Restitute BERLINGHI
04 95 32 81 55
resti.berlinghi@wanadoo.fr

Louis ORSINI
04 95 50 33 33
louis.orsini@ac-corse.fr

Jean-Luc GIOCANTI
04 95 56 54 54
jean-luc.giocanti@ac-corse.fr

CASU
TITULAIRE
Jeanne PACINI
04 95 50 33 33
jeanne.pacini@ac-corse.fr

SUPPLÉANTE
Marie-Catherine MARCHI
FONTANAROSA
04 95 50 33 33
drh@ac-corse.fr

CRETEIL
ADJOINTS
TITULAIRES
Olivia MENDES
olivia.mendes@ac-creteil.fr

Aurore SISTAC
aurore.sistac@ac-creteil.fr

Sylvie GRAILLOT
sylvie.grailLOT@ac-creteil.fr

SUPPLÉANTS
Brigitte TREMBLAY
brigitte.tremblay@ac-creteil.fr

Yann MAHIEUX
yann.mahieux@ac-creteil.fr

Michel MACINA
michel.macina@ac-creteil.fr

SASU
TITULAIRES
Guillaume NADER
guillaumer.nader@ac-creteil.fr

Danielle VINCENT
dany.vincent@ac-creteil.fr

SUPPLÉANTES
Nora BERKANE
nora.djebbar@ac-creteil.fr

Myrtille MORENO
myrtille.moreno@ac-creteil.fr

CASU
TITULAIRE
Anne DUPUY
anne.dupuy@ac-creteil.fr

SUPPLÉANTE

Marie-Thérèse CUOMO
marie-therese.cuomo@ac-creteil.fr

DIJON
ADJOINTS
TITULAIRE
Claire DELACHAMBRE
03 80 39 50 97
claire.delachambre@ac-dijon.fr

SUPPLÉANTE
Christine CANON
03 85 82 40 10
christinesaisy@aol.com

SASU
TITULAIRE
Danièle PATINET
03 80 39 50 22
dpatinet@free.fr

SUPPLÉANTE
Chantal MASSON
03 80 39 35 99
snasubdijon@free.fr

GRENOBLE
ADJOINTS
TITULAIRE
Rose-Marie LIMA
snasub.fsu38@wanadoo.fr

SUPPLÉANT
Pierre BERTHOLLET
snasub.fsu38@wanadoo.fr

SASU
Elections annulées

CASU
TITULAIRE
Bernard GUCEK
04 75 35 78 29

SUPPLÉANT
Fabien COLLET
04 75 42 11 55

LILLE
ADJOINTS
TITULAIRES
Evelyne DELPLACE
03 28 24 90 50
evelyne.delplace@free.fr

Valérie VANCAENEGHEM
03 20 62 31 22
valvancae@free.fr

Estelle HENNEQUET
03 21 39 63 36
estelle.hennequet@ac-lille.fr

SUPPLÉANTES
Nathalie HANTEN
03 20 04 15 56
residence.vandermeersch@crous-lille.fr

Brigitte GROUX
03 28 58 82 30
brigitte.groux@ac-lille.fr

Marianne CELIA
03 21 38 87 00

SASU

TITULAIRES
Anne-Marie DETHOOR
03 28 48 44 31
am.dethoor@wanadoo.fr

Marie-Pierre TREELS
03 20 62 30 42
m-pierre.treels@ac-lille.fr

Gérard HOCQUETTE
03 28 66 70 47
nadegerard1@tv2.fr

SUPPLÉANTS
Marie-Hélène FONTAINE
03 20 81 99 34
marie-helene.fontaine@ac-lille.fr

Marguerite KOSMALSKI
03 20 77 95 47
maggy.kosmalski@nordnet.fr

Jean-Christophe CASTELAIN
03 21 38 01 53
jean-christophe.castelain@nordnet.fr

ATTACHÉS
TITULAIRE
Stéphane LEFEVRE
03 20 62 30 76
stephane.lefevre@ac-lille.fr

SUPPLÉANT
Guy DOUAY
03 20 34 04 54
guydouay@hotmail.com

CASU
TITULAIRES
Jean-François VILLE
03 20 48 43 03
jean-francois.ville@ac-lille.fr

Lionel CARRE
03 20 60 50 40
lionelcarre@wanadoo.fr

SUPPLÉANTS
Alain RICHARD
03 20 15 60 00
alain.richard@ac-lille.fr

Stéphanie AYROULET
03 27 71 81 47
ayroulet@libertysurf.fr

LIMOGES
ADJOINTS
TITULAIRES
Anne-Sophie DUBERNET
05 55 87 38 50
a.sophie.dubernet@ac-limoges.fr

Isabelle FAURE
05 55 35 13 01
isabelle.faure@ac-limoges.fr

SUPPLÉANTES
Christelle MARQUET
05 55 49 30 74
christelle.marquet@ac-limoges.fr

Ginette POUJAUD
05 55 11 40 40
ginette.poujaud@ac-limoges.fr

SASU

TITULAIRE
Marie-Hélène DUMAS
05 55 37 84 76
marie-helene.dumas@ac-limoges.fr

SUPPLÉANTE
Marie-Claude BOREAU LAVAL
05 55 49 30 10
marie-claude.borau-laval@ac-limoges.fr

CASU
TITULAIRE
Jocelyne LAVERDURE-DELHOUME
05 55 79 70 01
jocelyne.laverdure@ac-limoges.fr

SUPPLÉANT
David GIPOULOU
05 55 11 43 21
david.gipoulou@ac-limoges.fr

LYON
ADJOINTS
TITULAIRES
Sylvie MATEO
04 72 78 83 00
sylvie.mateo@ac-lyon.fr

Louissette LOUBERT
04 78 78 50 00
louissette.loubert@ac-lyon.fr

SUPPLÉANTS
Sébastien POUPET
04 72 15 33 93
sebastien.poupet@lyon.iufm.fr

Eliane MENESES
04 74 45 58 40
eliane.meneses@ac-lyon.fr

SASU
TITULAIRES
Nicole GAILLARD
04 72 15 33 80
nicole.gaillard@lyon.iufm.fr

Monique VIRICEL
04 72 80 13 33
monique.viricel@free.fr

SUPPLÉANTS
Olivier AUBAILLY
04 72 44 62 30
olivier.aubailly@adm.univ-lyon1.fr

Annie AVRIL
04 72 80 63 27
annie.avril@ac-lyon.fr

CASU
TITULAIRE
Michèle MAINZER
04 72 44 80 00
michele.mainzer@adm.univ-lyon1.fr

SUPPLÉANT
Pierre DORP
04 72 43 83 83

MONTPELLIER
ADJOINTS

TITULAIRE

Ourida BENKIRAT
04 66 64 18 61

SUPPLÉANTE

Marie-Dominique VENA

SASU

TITULAIRE

Sabine REVERSAT
04 66 62 86 34

SUPPLÉANT

Claude ROUSSEL
04 66 62 86 55

ATTACHÉS

TITULAIRE

Elie SUAREZ
06 11 81 93 43

SUPPLÉANTE

Alma LOPES
04 67 91 52 32

CASU

TITULAIRES

Michel POUZOLS
04 67 49 10 46

Pierre CURETTI

04 68 68 19 29

SUPPLÉANTS

Marie-Christine LE GOAZIOU
04 67 14 84 84

Olivier CASSEL

04 66 90 42 00

NANCY METZ

ADJOINTS

TITULAIRES

Brigitte SMOL
03 87 29 80 20
brigitte.smol@ac-nancy-metz.fr

Chantal WELSCH-

FMLOREMONT

03 87 52 70 74

chantal.welsch@ac-nancy-metz.fr

Gisèle BEDON-HOUBERDON

03 29 82 49 89

santebonheur@wanadoo.fr

Sonia RONECKER

03 83 17 68 90

sonia.ronecker@lorraine.iufm.fr

SUPPLÉANTES

Danièle SIMON

03 82 21 60 62

daniele.simon@ac-nancy-metz.fr

Edith BINOT

03 82 22 11 25

edithbinot@gmail.com

Laurence SCHMITT

03 83 38 02 67

lopotaulait@aol.com

Rosetta LEGGERI

03 83 86 26 31

rosetta.leggeri@ac-nancy-metz.fr

SASU

TITULAIRES

Françoise EHRENFELD

03 83 93 56 14

marie-fran.ehrenfeld@ac-nancy-metz.fr

Céline PEREZ

03 83 95 10 66

emilio.perez@laposte.net

SUPPLÉANTS

Chantal BECKER

03 82 59 11 85

roland.becker@wanadoo.fr

Fabrice YOUNGBLOUT

03 83 40 20 42

fabrice.youngblout@ac-nancy-metz.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Annie LESPINGAL

03 87 75 87 00

annie.lespingal@ac-nancy-metz.fr

SUPPLÉANTE

Denise MORY

03 83 86 21 49

mory.denise@wanadoo.fr

NANTES

ADJOINTS

TITULAIRE

Patricia DUROTOY

06 87 06 49 25

patricia.durotoy@ac-nantes.fr

SUPPLÉANTE

Alexa CHAIGNEAU

06 64 90 35 98

alexa.chaigneau@ac-nantes.fr

NICE

SASU

TITULAIRE

Dominique BERETTI

06 85 19 90 01

dominique.beretti@ac-nice.fr

SUPPLÉANT

Bruno JULLIEN

04 93 72 63 79

bruno.jullien@ac-nice.fr

CASU

TITULAIRE

Philippe LARDENOIS

philippe.lardenois@ac-nice.fr

SUPPLÉANT

Gilbert DELL'ÉVA

06 73 99 76 78

gdell-eva@ac-nice.fr

ORLEANS TOURS

ADJOINTS

TITULAIRES

Gérard GILLES

02 37 38 90 00

gerard.gilles@ac-orleans-tours.fr

Dominique BARTOLONE

02 37 38 09 10

dominique.bartone@ac-orleans-tours.fr

SUPPLÉANTES

Marie-Thérèse BERTRAND

02 48 67 81 40

mtbertrand@hotmail.fr

Aline MAHELIN

02 38 79 38 96

aline.mahelin@ac-orleans-tours.fr

SASU

TITULAIRE

Eliane GOUDIN

02 37 62 58 58

goudin.be@free.fr

SUPPLÉANTE

Colette TOUZEAU

02 54 53 55 00

colettetouzeau@yahoo.fr

CASU

TITULAIRE

Hervé BOUQUET

02 54 51 51 54

herve.bouquet@ac-orleans-tours.fr

SUPPLÉANTE

Jocelyne LAGARDE

02 38 79 38 19

jocelyne.lagarde@ac-orleans-tours.fr

PARIS

ADJOINTS

Quorum non atteint, un nouveau scrutin doit avoir lieu

SASU

TITULAIRE

Pascal TOURNOIS

06 64 32 10 91

pascal.tournois@univ-paris5.fr

SUPPLÉANTE

Touria MAGRI

01 44 55 62 91

touria.magri@ac-paris.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Christine SOREL

01 44 07 80 61

christine.sorel@univ-paris1.fr

SUPPLÉANT

Jean DEVOUGE

jean.devouge@ac-paris.fr

CASU

TITULAIRES

Jacques AURIGNY

01 44 41 21 50

jacques.aurigny@wanadoo.fr

Marie Dolorès CORNILLON

01 56 21 36 56

mdc@lyceecarnot-paris.fr

SUPPLÉANTS

Dominique GIACOMONI

Annie-Laure PONCHET

POITIERS

ADJOINTS

TITULAIRES

Monique VIDARD-BEDOIS

05 46 44 47 45

Dominique MECKLER

05 49 44 04 62

Brigitte LE GUILLOU-BERTIN

05 46 34 79 32

SUPPLÉANTES

Véronique ELOUARD

Josette CARABIN

Marie-France GEAY

SASU

TITULAIRES

Serge GARATE

05 49 46 82 73

Corinne SICARD

05 45 63 07 42

SUPPLÉANTES

Nathalie VILLARD

05 49 45 32 39

Danielle MERCERON

CASU

TITULAIRES

Rachel GOUÉFFON

05 49 02 52 60

SUPPLÉANTES

Jean-François LIENART

05 49 57 05 05

REIMS

ADJOINTS

TITULAIRES

Alice BAUDRY

03 26 91 39 62

tresoacad51.snasub@free.fr

Patricia ZUKOWSKI

03 26 06 00 33

patricia.zukowski@ac-reims.fr

SUPPLÉANTES

Marie-Reine LE LAY-

BOURGEOIS

03 26 50 59 71

marie-reine.le-lay@univ-reims.fr

Christine DADI

03 26 86 70 12

christine.dadi@jeunesse-sports.gouv.fr

SASU

TITULAIRE

Françoise ELIOT

08 71 22 31 81

f.eliot@orange.fr

SUPPLÉANTE

Violette BERNARDIN

03 26 50 65 00

violette.bernardin@ac-reims.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Maryse NOEL

03 26 80 65 10

maryse.noel@ac-reims.fr

SUPPLÉANT

Gregorio SANCHEZ
03 26 42 71 41
gregorio.sanchez@ac-reims.fr

RENNES

ADJOINTS

TITULAIRES

Marylène GUERRIER
02 99 71 15 10
marylene.guerrier@ac-rennes.fr

Armelle PHILIPPE

02 96 77 44 40
armelle.philippe@ac-rennes.fr

Valérie GREGOIRE

02 97 87 17 53
valerie.gregoire@ac-rennes.fr

Annie RAULT

02 23 23 42 22
annie.rault@univ-rennes1.fr

SUPPLÉANTES

Claude-Joëlle TANGUY
02 97 87 45 46
claudie.tanguy@univ-ubs.fr

Claudie LE GUEN

02 96 20 71 97
claudie.le-guen@ac-rennes.fr

Nelly JOUET

02 23 21 77 73
nelly.jouet@ac-rennes.fr

Michelle DIBONNET

02 96 52 12 78

SASU

TITULAIRES

Christine PERRONNE-NOURY
02 99 14 16 11
christine.noury@uhb.fr

Hervé LE MORVAN

02 96 05 61 71
herve.le-morvan@ac-rennes.fr

Bruno LEVEDER

06 79 88 16 66
bruno.leveder@ras.eu.org

SUPPLÉANTES

Marie-Thérèse AOUNI
02 98 88 02 03
marie-therese.aouni@ac-rennes.fr

Muriel BOLZER

02 98 65 80 77
murielle.mercade@ac-rennes.fr

Catherine VINOT

02 96 74 11 08
catherine.vinot@ac-rennes.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Jean Luc PINON
02 98 55 90 39
pinonje@wanadoo.fr

SUPPLÉANT

Jacques VINCENT
02 96 52 12 78
directeur.ant.stbriec@crous-rennes.fr

CASU

TITULAIRES

Jacques LE BEUVANT
02 98 66 07 82
jacques.le-beuvant@ac-rennes.fr
Michel HEBEL
02 96 05 61 71
michel.hebel@ac-rennes.fr

SUPPLÉANTS

Alain SAOUZANET
02 98 41 09 08
alain.saouzanet@ac-rennes.fr

Isabelle PENNANEAC'H

02 99 79 23 00
isabelle.pennaneac-H@ac-rennes.fr

ROUEN

ADJOINTS

TITULAIRE

Edith ROS
edith.ros@insa-rouen.fr

SUPPLÉANTE

Patricia LEMONNIER
patricia.lemonnier@ac-rouen.fr

SASU

TITULAIRE

Sandrine MERLAND
sandrine.merland@ac-rouen.fr

SUPPLÉANTE

Catherine COLETTA
02 32 74 40 13
catherine.coletta@univ-lehavre.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Françoise GIBAUT
int.0763002a@ac-rouen.fr

SUPPLÉANT

Jean-Marie NICOLLE
int.0760056y@ac-rouen.fr

CASU

TITULAIRE

Danièle MURET
06 86 94 81 41
daniele.muret@cned.fr

SUPPLÉANT

Bruno REMBLE
02 32 71 23 00

STRASBOURG

ADJOINTS

TITULAIRE

Yvette POURPUECH
03 68 34 51 18
yvette.pourpuech@calixo.net

SUPPLÉANTE

Véronique BERNARD
03 89 42 43 60
j.bernard@evhr.net

SASU

TITULAIRE

Rachel GLAAS
03 89 20 83 31
rachel.glaas@ac-strasbourg.fr

SUPPLÉANTE

Eliane VIACHE

03 88 34 94 51

eliane.viache@ac-strasbourg.fr

TOULOUSE

ADJOINTS

TITULAIRES

Dominique RAMOND
06 84 20 95 54
ramondou.snasub@yahoo.fr

Laurence HUSSON

laurence.husson@toulouse.iufm.fr

SUPPLÉANT

Nicolas FRANCAIS
nicolas.francais1@ac-toulouse.fr

SASU

TITULAIRES

Dominique FRAPAISE
dominique.frapaise@ac-toulouse.fr

Kamel KERAGHEL

05 34 60 97 50
kamel.keraghel@ac-toulouse.fr

SUPPLÉANTES

Béatrix MUR-ARNAL
05 62 25 62 15
beamur@laposte.net

Monique CASTAN

05 65 59 02 63
moniquecastan@wanadoo.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Marc DAUPHIN
05 61 50 48 17
dauphin@univ-tlse2.fr

SUPPLÉANT

Etienne GOMEZ
05 62 88 56 56
etienne.gomez@laposte.net

CASU

TITULAIRE

Eric LACOMBE
05 34 46 35 55
e.lacombe@ac-toulouse.fr

SUPPLÉANT

Pierre PIEPRZOWNIK
05 61 12 05 78
ppiepro@ifrance.com

TITULAIRES

Pascal PAYSSE
01 34 11 75 56

Fatiha BOUBEKER

01 30 83 47 83
fatiha.boubeker@ac-versailles.fr

Steve OGIRON

01 39 24 52 42
christelle.soule@ac-versailles.fr

SUPPLÉANTES

Christine DRU
01 60 83 29 09

Malika AHAM

01 34 50 00 10

SASU

TITULAIRES

Jean-Christophe MANONVILLIER
01 69 89 60 80

Anne-Marie LE BIGOT

01 30 83 41 43
anne-marie.lebigot@ac-versailles.fr

Françoise DUTEMPLE

01 39 24 20 47

SUPPLÉANTES

Marie-Josée ANGÉ
01 45 29 04 28

Monique BRILLANT- JULIACHS

Karine ROMAIN

karine.romain@ac-versailles.fr

ATTACHÉS

TITULAIRES

Christine LARROQUE
01 34 14 17 32
christine.larroque@caramail.com

Marie-Angèle MASSARO

01 39 86 41 71
marie-angele.massaro@ac-versailles.fr

SUPPLÉANTES

Marie-Brigitte VUILLERMET
01 30 83 44 20
marie-brigitte.vuillermet@ac-versailles.fr

Chantal BIANCHI

01 39 69 40 03
chantal.bianchi@ac-versailles.fr

CASU

TITULAIRE

Michèle MARTIN-DARMON
01 60 91 76 30
mmartin-darmon@wanadoo.fr

SUPPLÉANT

Pascal COSSEC
01 34 28 64 00
pascal.cossec@ac-versailles.fr



LES RESULTATS COMPLETS POUR LES CAP ACADÉMIQUES

Elus académiques du SNASUB FSU				
ACADEMIE	ADJOINT	SASU	AAENES	CASU
Aix Marseille	3	3	1	1
Amiens				
Bordeaux	1	1		1
Caen	3	2		1
Clermont Ferrand	2	1		
Corse	3	3	3	1
Créteil	3	2		1
Dijon	1	1		
Grenoble	1			1
Lille	3	3	1	2
Limoges	2	1		1
Lyon	2	2		1
Montpellier	1	1	1	2
Nancy Metz	4	2	1	
Nantes	1			
Nice		1		1
Orléans Tours	2	1		1
Paris		1	1	2
Poitiers	3	2		1
Reims	2	1	1	
Rennes	4	3	1	2
Rouen	1	1	1	1
Strasbourg	1	1		
Toulouse	2	2	1	1
Versailles	3	3	2	1

RÉSULTATS PAR

CASU		SNASUB	UNSA	CFDT
Académies	% votants	%	%	%
Aix-Marseille	70,00%	31,25%	68,75%	
Amiens	62,96%		100,00%	
Besançon	74,07%	31,58%	36,84%	31,58%
Bordeaux	86,15%	25,00%	75,00%	
Caen	85,19%	40,91%	59,09%	
Clermont-Ferrand	80,00%	25,00%	75,00%	
Corse	69,23%	100,00%		
Créteil	78,69%	34,15%	65,85%	
Dijon	64,86%	27,27%	72,73%	
Grenoble	65,15%	30,77%	69,23%	
Lille	83,82%	56,00%	44,00%	
Limoges	76,00%	35,29%	64,71%	
Lyon	65,52%	22,86%	77,14%	
Montpellier	84,48%	44,44%	55,56%	
Nancy-Metz	86,36%		100,00%	
Nantes	86,54%		100,00%	
Nice	77,27%	21,21%	78,79%	
Orléans - Tours	81,48%	28,21%	71,79%	
Paris	76,11%	43,37%	56,63%	
Poitiers	74,47%	25,81%	74,19%	
Reims	71,43%		100,00%	
Rennes	85,00%	43,18%	56,82%	
Réunion (la)	60,00%		100,00%	
Rouen	74,42%	31,03%	68,97%	
Strasbourg	74,00%	24,24%	75,76%	
Toulouse	79,37%	36,17%	63,83%	
Versailles	76,67%	37,50%	62,50%	
TOTAL	76,73%	30,96%	68,40%	0,64%

Des collègues devront revoter :

- Adjoints à Paris (quorum non atteint)
- SASU à Grenoble (élection annulée)

ADAENES		SNASUB	UNSA	CFDT	FO	CGT	SNAPAI
Académies	% votants	%	%	%	%	%	%
Aix-Marseille	71,43%	25,09%	61,05%		3,75%	3,75%	6,37%
Amiens	88,11%	32,30%	67,70%				
Besançon	69,59%		81,51%	18,49%			
Bordeaux	90,11%	14,85%	77,59%	7,56%			
Caen	69,53%	19,53%	80,47%				
Clermont-Ferrand	77,52%	16,67%	74,69%		8,64%		
Corse	75,44%	82,50%	17,50%				
Créteil	83,68%	14,97%	75,88%		9,15%		
Dijon	65,89%	10,90%	73,72%	15,38%			
Grenoble	81,98%	17,29%	77,23%		5,48%		
Lille	62,09%	28,12%	66,01%			5,87%	
Limoges	85,40%	16,36%	83,64%				
Lyon	66,67%	15,26%	71,34%	6,54%	6,85%		
Montpellier	73,11%	18,80%	74,36%			6,84%	
Nancy-Metz	87,68%	22,35%	77,65%				
Nantes	83,53%	6,52%	87,58%		5,90%		
Nice	74,32%	18,71%	81,29%				
Orléans -Tours	92,35%	14,33%	71,96%	13,71%			
Paris	71,00%	21,51%	60,48%	7,80%	5,91%	4,30%	
Poitiers	79,70%	19,70%	80,30%				
Reims	87,73%	22,35%	66,47%			11,18%	
Rennes	74,41%	31,27%	51,14%	17,59%			
Réunion (la)	74,29%		61,46%			38,54%	
Rouen	88,61%	24,44%	75,56%				
Strasbourg	84,50%	7,14%	67,14%	20,95%	4,76%		
Toulouse	85,47%	28,69%	71,31%				
Versailles	86,62%	34,53%	50,90%		14,57%		
TOTAL	78,85%	20,56%	70,23%	3,82%	3,41%	1,73%	0,24%

LES RESULTATS COMPLETS POUR LES CAP ACADÉMIQUES

SASU		SNASUB	UNSA	CFDT	FO	CGT	SNALC	SNAPAI	SUD
Académies	% votants	%	%	%	%	%	%	%	%
Aix-Marseille	69,34%	34,77%	37,22%		10,53%	7,71%		9,77%	
Amiens	81,40%	61,18%	34,89%			3,93%			
Besançon	68,22%		79,65%	10,53%	9,82%				
Bordeaux	89,32%	14,80%	60,06%	6,32%	4,17%	14,66%			
Caen	69,76%	33,81%	51,44%	14,75%					
Clermont-Ferrand	75,92%	22,77%	50,77%		26,46%				
Corse	85,71%	42,11%	42,11%				15,79%		
Créteil	75,06%	33,95%	46,10%		16,23%				3,72%
Dijon	72,01%	18,21%	57,31%	20,00%	4,48%				
Grenoble	81,41%	25,43%	44,57%	8,29%	17,14%	4,57%			
Lille	56,75%	40,50%	49,30%			10,20%			
Limoges	80,66%	25,42%	74,58%						
Lyon	62,32%	28,88%	45,85%	9,57%	12,82%	2,89%			
Montpellier	65,19%	22,84%	63,19%		5,99%	7,98%			
Nancy-Metz	83,17%	35,58%	58,97%		5,45%				
Nantes	83,72%	11,68%	61,15%		21,85%	5,31%			
Nice	75,87%	24,34%	64,81%				10,85%		
Orléans -Tours	92,04%	19,83%	69,14%	11,03%					
Paris	55,98%	21,04%	44,57%	6,84%	12,02%	7,68%			7,85%
Poitiers	77,22%	27,75%	61,78%		2,36%	8,12%			
Reims	87,84%	23,82%	49,58%	3,60%		22,99%			
Rennes	72,88%	42,40%	43,11%	8,13%	6,36%				
Réunion (la)	70,50%	7,52%	51,13%	7,52%		33,83%			
Rouen	82,31%	13,39%	77,37%			9,24%			
Strasbourg	84,94%	14,81%	63,89%	12,73%	8,56%				
Toulouse	78,62%	32,57%	47,93%	9,98%	2,92%	6,61%			
Versailles	80,03%	34,05%	43,81%		22,14%				
TOTAL	75,03%	27,44%	53,28%	4,41%	8,65%	4,80%	0,44%	0,39%	0,58%

ADJA		SNASUB	UNSA	CFDT	FO	CGT	SNALC	SNAPAI	STC	SUD	EIL
Académies	% votants	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Aix-Marseille	60,83%	36,63%	26,52%		18,74%	7,99%		10,12%			
Amiens	77,46%	64,87%	30,64%		0,00%	4,49%					
Besançon	64,20%		58,63%	17,88%	23,49%						
Bordeaux	79,68%	13,59%	53,07%	5,99%	5,10%	22,25%					
Caen	66,63%	42,74%	43,72%	13,54%							
Clermont-Ferrand	72,65%	29,40%	40,12%		30,47%						
Corse	73,81%	42,52%	25,20%	11,02%			7,09%		14,17%		
Créteil	67,25%	32,66%	43,45%		20,25%					3,64%	
Dijon	66,53%	18,92%	57,42%	18,27%	5,38%						
Grenoble	72,75%	19,83%	40,99%	12,75%	21,16%	5,27%					
Lille	55,31%	42,98%	32,47%		0,00%	14,40%					10,15%
Limoges	77,22%	24,41%	67,98%		7,61%						
Lyon	54,17%	24,60%	46,59%	10,64%	11,04%	7,13%					
Montpellier	58,15%	16,77%	59,97%		5,21%	18,04%					
Nancy-Metz	75,83%	44,17%	45,74%		10,09%						
Nantes	76,55%	13,16%	63,74%		23,09%						
Nice	70,08%	9,67%	68,36%	4,92%	3,28%		13,77%				
Orléans -Tours	85,11%	23,55%	62,88%	13,57%							
Poitiers	69,90%	35,26%	57,72%		7,03%						
Reims	85,12%	26,01%	50,63%	3,20%		20,17%					
Rennes	62,42%	39,59%	44,66%	8,29%	7,46%						
Réunion (la)	67,72%	4,35%	41,58%	8,70%		45,38%					
Rouen	80,37%	10,48%	72,78%			16,74%					
Strasbourg	77,90%	15,81%	46,44%	19,27%	12,92%			5,57%			
Toulouse	73,34%	23,52%	41,95%	15,01%	4,75%	11,26%					3,50%
Versailles	73,65%	28,42%	43,69%		27,88%						
TOTAL	70,09%	26,95%	48,35%	5,56%	10,91%	6,17%	0,39%	0,61%	0,08%	0,22%	0,77%

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EPLE

La Commission réunie le 9 janvier a débattu des points suivants :

Carte des agences comptables

Un tour de table a permis de faire le point sur cette question. On se rend compte que quasiment toutes les académies sont dans une logique de regroupements importants.

Deux sortes sont proposés :

- ceux qui augmentent la taille du groupement comptable de 1 ou 2 établissements
- ceux qui prévoient des groupements de 20 à 30 établissements et qui induisent de ce fait des modifications lourdes notamment par la dissociation des fonctions de gestionnaire et de comptable.



On note deux positions qui s'opposent : Les rectorats qui souhaitent amplifier le mouvement de concentration des comptabilités et certaines collectivités qui veulent garder des agences comptables dans les collèges.

Dans ce contexte la Commission s'est interrogée sur la position du syndicat. Sommes-nous pour l'autonomie comptable de chaque EPLE ? S'il y a des groupements, quelle taille doivent-ils avoir ?

La question est difficile à moins d'avoir des positions qui, si elles peuvent être confortables, ne correspondent pas à la réalité du terrain et donc nous couperaient des collègues.

Ce que la Commission a mis en avant c'est l'intérêt du service public et le meilleur service rendu à l'élève. Si on a à l'esprit cet élément, alors la bonne taille d'un groupement comptable ne peut être dissociée du nombre et de la qualification des postes qui y sont implantés.

Evolution des EPLE

Le rapport Lambert, celui sur l'autonomie de l'EPLE, les réformes récentes, montrent que l'EPLE est à la croisée des différents projets pour l'éducation.

La mission première des personnels administratifs qui est d'organiser l'acte d'enseignement est perdue de vue, l'EPLE ayant de plus en plus un rôle de pilotage.

Nous devons dénoncer ces dérives et rencontrer le SNUPDEN-FSU et le SNPDEN à ce sujet.

Les remises de principe

L'information diffusée aux secrétaires académiques concernant l'amendement Longuet voté par le Sénat a pu laisser croire que cette disposition était applicable.

Or l'amendement n'a pas été voté par l'Assemblée Nationale et donc n'est pas repris dans la loi de finances pour 2008.

Donc, les remises de principe appliquées aux familles restent toujours en vigueur.

Les comptes trésor

La réforme se met en place et pose les problèmes que nous avons soulignés dès le début : à savoir les disponibilités financières insuffisantes pour certains établissements sans parler de la surcharge de travail pour les personnels. Quant aux opérations de trésorerie, même s'il est écrit que le principe de l'unité de caisse n'est pas abandonné, dans les faits il faudra distinguer le numéraire de chaque établissement dans la caisse de l'agent comptable ce qui revient à faire voler en éclat ce principe de la comptabilité publique.

Contrôle interne comptable

Dominique Giacomoni membre du Snasub et formateur national sur le contrôle interne comptable est venu nous présenter l'outil qui doit permettre d'évaluer les risques engendrés par la structure et par les procédures mises en place dans chaque établissement. Les chefs d'établissements seront sensibilisés et les gestionnaires comptables formés à l'utilisation de l'outil de contrôle.

Celle-ci n'est pas obligatoire. Son intérêt essentiel est l'aspect normatif du contrôle. Nous pourrions utiliser syndicalement les résultats de ce CIC puisqu'il met en avant l'existence de risques liés au nombre de postes et à leur insuffisante qualification.

Mutualisation

Le Préfet a suspendu tous les contrats aidés qui venaient à renouvellement début janvier. Cette décision met en difficulté le fonctionnement des EPLE. Pour les établissements mutualisateurs, les restes à recouvrer notamment pour les contrats CES et CEC sont très importants et les comptables risquent des mises en débet.

La Commission demande au Secrétariat National d'interpeller le Ministère sur ce sujet.

Organisation et fonctionnement du secteur

La nécessité de débattre notamment sur l'évolution des ELE, sur les fusions, sur le pôle administratif et le guichet unique, sur les groupements comptables nous amènent à prendre un certain nombre de dispositions de fonctionnement :

- la publication d'un journal de secteur régulier auquel participerait un plus grand nombre de camarades
- la tenue de réunions EPLE dans les académies organisées en accord avec les équipes académiques avec la participation d'un membre de la Commission EPLE.

■ L'emploi étudiant dans les BU : top départ!

Le décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des universités a été publié au Journal officiel du 30 décembre 2007.

Insuffisance du système d'aide sociale

Le rapport Bérail présente le travail des étudiants comme un phénomène qui s'est fortement développé. Il concernerait 40% des étudiants. Selon l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), pour 20% des étudiants, ce travail entre en concurrence avec leurs études. Les raisons de ce développement sont « la massification de l'enseignement supérieur et l'insuffisance du système d'aide sociale. Elles sont renforcées par une augmentation du coût des charges que les étudiants doivent

supporter », comme le coût du logement par exemple.

Au SNASUB-

FSU, nous considérons que les étudiants devraient travailler à l'université en général et dans les bibliothèques en particulier pour réussir leurs études plutôt que pour les financer. C'est la raison pour laquelle nous nous prononçons toujours en faveur d'un système d'aide sociale qui leur garantisse l'autonomie financière. Le choix du gouvernement a été autre : l'emploi étudiant à l'université, notamment dans les bibliothèques.

Une mauvaise solution pour les étudiants

Les étudiants seront recrutés pour travailler à temps partiel en période d'enseignement et à temps plein en période de congés universitaires. Ils seront rémunérés au SMIC. Ce sera pour eux un emploi lourd qui pèsera sur le temps consacré aux études. Pour autant, cet emploi ne leur

garantira pas d'autonomie financière. En effet, le volume horaire prévu ne garantit pas un revenu mensuel de 900€, montant moyen nécessaire à un étudiant autonome selon l'OVE. Quitte à faire travailler les étudiants, le statut de MI-SE aurait pu servir de modèle, avec une rémunération équivalente à 1,25 fois le SMIC. Un mi-temps à ce niveau de rémunération garantit l'autonomie financière selon les critères de l'OVE. Selon le texte du décret, leurs horaires de travail devront être aménagés en fonction des exigences de leur formation. Cela constituera un vrai casse-tête pour les collègues chargés des plannings dans les services. Et s'ils devront être libérés pour les cours et les examens, rien n'est prévu pour les révisions.

La concurrence avec les emplois statutaires

Le gouvernement s'efforce de nous faire croire que l'emploi étudiant n'entrera pas en concurrence avec l'emploi statutaire. Dans ce but, l'intitulé même de leur activité en bibliothèque a été modifié. On est passé de « service en bibliothèque » dans le projet de décret, à « service d'appui aux personnels des bibliothèques » dans le texte qui a été publié. Ah, la magie des mots! « Puisqu'ils nous appuient, ils ne nous remplacent pas ». Telle est probablement la conclusion simpliste que l'on attend de nous. Mais si les mots peuvent changer, les faits restent têtus : ces emplois sont clairement annoncés comme un moyen d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques, en se substituant aux créations d'emplois statutaires nécessaires. Pourquoi créer des emplois de titulaires quand on peut profiter d'une main d'œuvre précaire qui est à la fois qualifiée (niveau bac minimum) et mal payée?

Renvoyer aux usagers «une image plus moderne et accessible du bibliothécaire»

Tel est le bénéfice supplémentaire

que tireront les bibliothèques et leurs équipes selon un article publié le 9 novembre 2007 sur le portail du conseil régional d'Île-de-France. Ils pourront même « tenir au courant des cursus et des pratiques pédagogiques » les pauvres bibliothécaires professionnels que nous sommes, nous qui n'avons jamais pensé à communiquer avec un enseignant ou à nous procurer la plaquette d'un diplôme dans notre champ disciplinaire : c'est ballot quand même! Mais heureusement, finis les vieilles croûtes et les vieux croûtons, les djéuns arrivent pour donner l'image de la modernité et de l'accessibilité. Car c'est bien d'image que nous parlons et pas de service rendu aux usagers. C'est dommage.

Antoine Meylan.



Quand les présidents d'université recourent à la répression

A Dijon, la direction de l'université a d'abord voulu donner une image de «neutralité» face à la mobilisation étudiante, tout en mettant à l'ordre du jour du conseil d'administration l'application de la loi pour la modification des statuts et le renouvellement des instances.

Il a fallu l'occupation de la salle du conseil pour que la direction de l'université reporte le point à un conseil ultérieur. Mais la présidente nous a resservi le plat au CA du 19 décembre, alors que la mobilisation des personnels s'amplifiait nationalement et que la majorité du CNESER venait de rejeter (par 37 voix contre, 3 abstentions et 10 pour) le budget de l'enseignement supérieur.

Alors que l'occupation du conseil se passait dans le calme, que la présidente discutait avec les étudiants sans aucun incident, elle a brusquement appelé les membres du conseil à se diriger vers un autre bâtiment. En arrivant nous avons été accueillis par un service d'ordre constitué de vigiles d'une société et de responsables de l'Administration - dont le secrétaire général et le directeur des services techniques, qui étaient particulièrement «agités». Dans ces conditions les élus FSU et plusieurs élus de l'UNSA pour les personnels, UNEF et FSE pour les étudiants, ont refusé de rentrer. Face à cette provocation il n'était pas question d'apparaître comme se désolidarisant des «non élus» ou des étudiants mobilisés.

La direction de l'université de Bourgogne, non seulement refuse toute solidarité avec la lutte contre cette loi inique qui détruit le système universitaire, mais en plus elle veut la voir appliquée rapidement. Elle décrète que tout doit être clos le plus vite possible, avec une organisation expéditive des élections qui doivent se dérouler début février au détriment de toute démocratie.

A Lyon 2

Malgré ses écrits dans la presse locale portant sur sa position critique vis à vis de la loi LRU lors des mobilisations, le président - en accord avec son équipe et avec le soutien d'une majorité des doyens et directeurs - a opté pour l'affrontement en faisant intervenir les forces de l'ordre à plusieurs reprises sur les deux campus.

Le recrutement de vigiles privés (dont les prestations se sont élevées à plusieurs milliers d'euros par jour), a été une véritable provocation surtout alors qu'on nous explique toujours que tel ou tel projet ne peut être financé pour cause de pénurie budgétaire).

Le recours à la force s'est traduit par plus d'une dizaine d'arrestations dont deux ciblées (responsable syndicaux SUD et FSE) et un étudiant blessé à la tête.

Loin de répondre aux légitimes critiques et revendications portées par les étudiants et les personnels, la présidence a tout mis en oeuvre pour arrêter le mouvement y compris en favorisant des rumeurs à propos de soi-disant détériorations importantes des locaux par les étudiants. La FSU (SNASUB et SNESUP), ainsi qu'une partie des personnels et de nombreux étudiants ont résisté en démontant à chaque fois les allégations mensongères véhiculées pour dénigrer le mouvement. Malgré, une campagne calomnieuse contre la FSU (les autres organisations syndicales des personnels n'étaient pas dans la bataille) et les étudiants «bloqueurs» notre mobilisation a tenu plusieurs semaines, mettant en échec le discours de la présidence disant que les «bloqueurs étaient des militants politiques, extérieurs à l'université»

La mobilisation a permis (au delà des organisations syndicales) la mise en place d'un comité «des personnels mobilisés à Lyon 2» et la création d'un collectif «Sauvons l'Université».



Un autoritarisme renforcé

La «gouvernance» voulue par le régime présidentiel sarkozyen semble avoir des émules de plus en plus nombreux parmi les présidents d'université.

Depuis le début de la mobilisation contre cette loi destructrice du service public d'enseignement supérieur et de Recherche, nous déplorons le rôle des représentants de la CPU. Comment des personnels d'éducation peuvent-ils en être arrivés à utiliser les forces répressives contre la jeunesse ? Au nom de la concurrence et de la gouvernance, des enseignants-chercheurs élus par la communauté universitaire ont perdu toute éthique et se comportent comme des monarques autoritaires.

Quant au gouvernement, il ne sait répondre que par la force aux manifestations des jeunes, étudiants et lycéens. Cela s'est traduit par des arrestations, certaines étant ciblées sur des responsables syndicaux étudiants, des étudiants blessés, dont un grièvement. C'est toute la communauté universitaire et éducative qui doit dénoncer et refuser cette dérive.

A l'image du mouvement «Sauvons la Recherche», «Sauvons l'Université» a été lancé, avec une pétition à signer www.sauvonsluniversite.com. La résistance à l'université et dans les établissements de Recherche n'est pas terminée. Elle doit converger avec la lutte indispensable contre la casse des droits collectifs des salariés comme des usagers.

CNESER : conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CPU : conférence des présidents d'université

Le SNASUB est en deuil

Le SNASUB est en deuil et plus encore la section académique de Montpellier qui vient de perdre sa Secrétaire Académique, en effet Aline de Freitas s'est éteinte le 8 janvier dernier.

Depuis de très nombreuses années elle consacrait beaucoup de temps et toute son énergie à la défense des garanties individuelles et collectives et du Service public d'Education nationale.

Infatigable militante, elle tentait au quotidien de rassembler les personnels de l'académie et tout particulièrement ceux du Gard, afin de renforcer le SNASUB et de mieux se défendre face aux attaques.

Son engagement n'a jamais faibli et, en cette période où les droits de chacun sont menacés, elle continuait, malgré sa santé fragile

à oeuvrer à la préservation de notre statut, pour une fonction publique au service de tous les usagers.

Avec des représentants syndicaux divers, de très nombreux collègues, ses fidèles ami(e)s, nous avons accompagné Aline jusqu'à sa dernière demeure, afin de lui témoigner encore une fois notre affection.

A son époux, ses enfants, sa famille, ses ami(e)s, avec la section académique de Montpellier, je présente au nom du SNASUB nos très sincères condoléances



Arlette Lemaire
Secrétaire générale du SNASUB

Lu pour vous

Compte-rendu de la réunion du 5 juin 2007 du CCHS ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche (BOEN n° 1 du 3 janvier 2008).

Arrêté du 27 novembre 2007 et circulaire n° 2007-1008 du même jour relatif à l'élection à la CAPN des assistants des bibliothèques (BOEN n° 46 du 20 décembre 2007).

Note de service n° 2007-181 du 6 décembre 2007 relative aux mises à disposition de la Polynésie française d'ADAENES - rentrée 2008 (BOEN n° 46 du 20 décembre 2007).

Décret n° 2007-1742 du 11 décembre 2007 portant relèvement du taux de la contribution aux charges de pension des fonctionnaires, des militaires et magistrats tributaires du code des pensions civiles et militaires de retraite (personnels détachés) (JO du 13 décembre 2007).

Arrêté du 13 décembre 2007 relatif à l'accès à la classe exceptionnelle du corps des secrétaires administratifs d'administration centrale du MEN - année 2008 (BOEN n° 46 du 20 décembre 2007).

Arrêté du 13 décembre 2007 relatif à l'accès au grade de secrétaire administratif de classe

exceptionnelle du corps des SASU réservé aux candidats "hors académie" - année 2008 (BOEN n° 46 du 20 décembre 2007).

Décret n° 2007-1780 du 17 décembre 2007 relatif à la gestion des personnels des bibliothèques relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (JO du 19 décembre 2007).

Arrêté du 17 décembre 2007 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels des corps de catégories A, B et C au président de la Bibliothèque nationale de France (JO du 19 décembre 2007).

Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (JO du 21 décembre 2007).

Décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 pris en application de l'article L. 811-2 du code de l'éducation et fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur (JO du 30 décembre 2007).

Arrêté du 28 décembre 2007 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts en 2007 et leur répartition par corps (JO du 6 janvier 2008).

Avis relatif au calendrier prévisionnel des recrutements pour 2008 (fonction publique de l'Etat, armées et ville de Paris) (JO du 29 décembre 2007).

Arrêté du 31 décembre 2007 fixant au titre de l'année 2008 le nombre de postes (135) offerts au concours interne de recrutement d'ADAENES (JO du 11 janvier 2008).



■ Prestations familiales

La base mensuelle du calcul des allocations familiales (Bmaf) est revalorisée de 1 % au 1^{er} janvier 2008.

Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

La Paje s'applique aux enfants nés après le 1^{er} janvier 2004.

Elle comprend une prime à la naissance portée à 869,79 e, une prime à l'adoption de 1 727,59 e et une allocation de base de 172,77 e nets, versée chaque mois à partir de la naissance et jusqu'au mois précédant les trois ans de l'enfant (en cas d'adoption, elle est versée dès l'arrivée au foyer et pendant trois ans, dans la limite des 20 ans de l'enfant).

Elle comprend aussi un complément "libre choix d'activité" : 363,27 e pour un arrêt total, 234,83 e pour un mi-temps ou moins et 135,46 e pour une activité entre 50 et 80 %.

Si les parents n'ont pas droit à l'allocation de base, les montants mensuels respectifs sont de 536,03 e (arrêt total), 407,60 e (mi-temps ou moins) et 308,23 e (activité entre 50 et 80 %).

Le complément "optionnel de libre choix d'activité" (Colca) s'élève à 593,77 e par mois pour les personnes ayant l'allocation de base de la Paje et à 766,53 e par mois pour les autres.

Le complément "mode de garde" pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, s'élève (en fonction des ressources) pour un enfant de zéro à trois ans à 162,20 e au taux minimum, à 270,37 e au taux médian et à 378,49 e au taux maximum. Pour un enfant de trois à six ans le montant est de 81,10 e au taux minimum, 135,21 e au taux médian, 189,26 e au taux maximum.

Allocations familiales

Pour deux enfants, le montant net mensuel (après déduction CRDS, la CSG n'étant pas due) est de 120,32 e et de 271,75 e pour trois enfants, avec 154,15 e par enfant supplémentaire.

Les majorations pour âge (à l'exception de l'aîné des familles de moins de trois enfants) s'élèvent, de 11 à 16 ans, à 33,84 e et au-delà de 16 ans à 60,16 e. Le complément familial est fixé à 156,60 e.

Allocation de parent isolé

Attribuée à la femme enceinte sous conditions de ressources, son montant est de 566,79 e pour une femme sans enfant et 188,93 e par enfant à charge.

Allocation de soutien familial

Elle s'élève à 84,60 e par mois et par enfant pour un enfant privé de l'aide de l'un de ses parents et 112,80 e par mois et par enfant pour un enfant privé de l'aide de ses deux parents.

Prime de déménagement

Versée à l'occasion de la naissance du 3^e enfant ou plus, son montant est égal au montant des frais réels de déménagement dans la limite de 906,86 e pour un déménagement après la naissance d'un 3^eme enfant. Ce plafond est majoré de 75,57 e par enfant supplémentaire au-delà du troisième.

Allocation parentale d'éducation

Réservée aux naissances multiples, elle s'élève à 536,03 e pour un arrêt total d'activité (taux plein), 354,43 e pour une activité au plus égale à 50 % et 268,04 e pour une activité réduite entre 50 % à 80 %.

Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama)

Pour les enfants de trois à six ans, elle s'élève selon les revenus des parents, à 140,86 e nets mensuels (minimum), 169,99 e nets mensuels (montant médian), 214,97 e nets mensuels (maximum). Pour les enfants de trois à six ans, son montant s'élève respectivement à 71,63 e (minimum), 86,44 e (médian) et 109,34 e (maximum).

Une majoration de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama) est versée en fonction des ressources pour les seuls enfants de 3 à 6 ans. Son montant est de : 72,33 e au taux minimum, 87,31 e au taux médian et 110,43 e au taux maximum.

Allocation d'éducation pour élever un enfant handicapé

Son montant est de 120,92 e nets mensuels. Les compléments éventuels sont de 90,69 e (1^{ère} catégorie), 245,61 e (2^e), 347,63 e (3^e), 538,72 e (4^e) et 688,50 e (5^e), selon le degré d'incapacité de l'enfant. La majoration spécifique pour parent isolé s'élève respectivement à 49,12 e, 68,01 e, 215,38 e, 27584,11 e et 404,31 e.

Allocation journalière de présence parentale

L'allocataire perçoit, pour chaque jour de congé, une allocation journalière : 39,97 e pour un couple, 47,49 e pour une personne seule. Elle n'est pas soumise à condition de ressources. Le versement de l'allocation est lié au bénéfice du congé de présence parentale. Le complément pour frais est fixé à 102,23 e mensuels.





SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2007 - 2008

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse p.2 "Pour nous contacter")

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %

(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADEMIE :

NOM :
 PRENOM :

HOMME
 FEMME

ANNEE DE NAISSANCE

NOUVEL ADHERENT
 ANCIEN ADHERENT

SECTEUR

- BIB
- CROUS
- DOC
- EPLE
- JS
- RETRAITES
- SERVICE
- SUP
- Autre :

STATUT

- ASU
- BIB
- DOC
- ITRF
- Non titulaire

CATEGORIE

- A
- B
- C
- Contractuel

CORPS :

GRADE :

QUOTITE DE TRAVAIL :

..... %

Interruption d'activité

(disponibilité, Congé parental...):

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE :
 ENTREE, IMMEUBLE :
 N , TYPE, VOIE :
 BP, LIEU DIT :
 CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :
 TEL : PORTABLE :

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :
 NOM :
 RUE :
 CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :
 TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

COTISATION

$$\left(\frac{\text{---} + \text{---}}{\text{(indice) (NBI)}} \right) \times \text{---} \text{(coefficient)}$$

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

=

----- €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :

DATE :

Signature :

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer avec le bulletin d'adhésion à Françoise ELIOT Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommellonne

> MONTANT DE LA COTISATION :€

> MONTANT DE LA MENSUALITE (COTISATION / 5) :

> DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS : / 2007

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

ORGANISME CREANCIER

SNASUB FSU
 104 RUE ROMAIN ROLLAND
 93260 LES LILAS

N° NATIONAL EMETTEUR

430045

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER :

Etablissement Code guichet N de compte Cjé RIB

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT

TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

DATE :

SIGNATURE :

Agrafer votre RIB ici